

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le

SLO

ID : 033-253306310-20171207-2017_35-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre :
Abstention :

L'an deux mille dix sept, le sept décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 22 Novembre 2017

Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC- GOT - GUILLEN- HERAUD- MONSEIGNE- QUENTIN-MM. CORSAN- DELAUNAY - GIRARD - LORIAUD -PLISSON- SUBRENAT.

Délibération N°2017-03-035: Budget Principal DM n°3

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11;
Vu l'instruction budgétaire et comptable ;*

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide:

Article unique : d'approuver les modifications de crédits suivantes :

Chap012	: D6218	+ 19 500 €
	D64111	+ 1 500 €
	D64131	+ 3 500 €
	D6453	+ 2 000 €

D022 Dépenses imprévues - 26 500 €

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 7 décembre 2017

La Présidente


Françoise De Roffignac
Syndicat Mixte pour le Développement
SMIDDEST
Durabilité de l'Estuaire de la Gironde

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.